



Déclaration liminaire CAPL LISTE D'APTITUDE NOVEMBRE 2019

Ces CAPL liste d'aptitude s'ouvrent aujourd'hui alors que depuis plusieurs mois maintenant, les « gilets jaunes » battent le pavé et ont forcé le gouvernement à lancer un « grand débat national ». Hélas, tout nous prouve que ce n'est qu'une simple opération de communication.

Dans le même temps, Macron et son gouvernement veulent être les fossoyeurs de la Fonction Publique. Le contenu de l'avant-projet de loi de réforme de la fonction publique a été dévoilé et nous fait craindre le pire.

Il s'agit bel et bien de casser les services publics. Ce projet de loi est aux antipodes des propositions et revendications portées depuis plusieurs mois par les organisations syndicales de la fonction publique comme par les agents et les usagers qui demandent plus de services publics, plus de moyens pour assurer des missions de qualité, plus de personnels pour renforcer un lien social primordial.

Il démantèle le statut général des fonctionnaires, fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, qui est avant tout une garantie pour les citoyens et citoyennes.

L'État devient une entreprise où la rentabilité sera le maître mot. **Le recours aux contractuels** va devenir le premier mode de recrutement, plus rien ne justifiera l'embauche d'un fonctionnaire.

Comme dans les entreprises, un dispositif de rupture conventionnelle sera institué pour les fonctionnaires avec versement d'allocation de retour à l'emploi.

Soyons rassurés, c'est à titre expérimental !!! Quand on sait que dans le secteur privé, neuf ruptures conventionnelles sur dix se finissent à Pôle Emploi !

Aussi, depuis septembre, les agents des Finances Publiques de notre département s'associent à tous les agents des Finances Publiques pour s'opposer au projet de « nouveau réseau de proximité » visant la suppression de nombreuses trésoreries de proximité en les remplaçant par des centres industriels de traitement de la comptabilité locale et en mettant en place des Maisons France Service.

De plus, 5 collègues se sont suicidés sur leur lieu de travail au mois de septembre, en laissant des lettres. Les organisations syndicales nationales ont donc adressé un courrier à la Direction Générale pour mettre en cause sa responsabilité.

Pour les CAPL d'aujourd'hui, la CGT, qui combat les politiques d'austérité, réaffirme son opposition aux suppressions d'emploi, aux volumes de promotion très bas.

Concernant le mode de promotion, la CGT Finances Publiques se prononce pour la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats. Nous revendiquons l'abandon des modalités de sélection actuelles au profit d'un réel examen professionnel, ce qui implique aussi de résoudre la question d'un droit réel et suffisant à la préparation des concours ou examens. C'est pourquoi elle revendique le remplacement des listes d'aptitudes, qui sont arbitraires et opaques, par un réel examen professionnel.

Dans l'immédiat, prenant acte du cadre imposé par l'existence des listes d'aptitude, la CGT Finances Publiques agit pour assurer une équité dans le traitement des dossiers en obligeant à la transparence et en combattant toute possibilité de clientélisme.

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- une information collective préalable à la sélection donnant à tous les candidats, une information identique et évitant les dérives de présélection que peuvent constituer les entretiens individuels ;
- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent » ;
- l'abandon du système de potentialité, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

La CGT demande :

- que la direction précise les modalités d'information des candidats, et la nature des contacts avec les chefs de services préalablement à l'élaboration de leurs propositions ;
- de connaître pour toutes les demandes de candidature déposées, la position de l'administration en fonction des critères retenus par cette dernière ;
- que la possibilité offerte par les textes de classement des agents dans le groupe « proposé très bon » soit utilisée dans le département de l'Aude.

L'opposition de la CGT Finances Publiques aux listes d'aptitude et leurs modalités de sélection est indissociable de nos revendications progressistes en matière de déroulement de carrière, de tableau d'avancement et de préparation aux concours.

cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr